

RAPPORT N° 04.192

**RESEAU FERRE NATIONAL - LIGNE N 972000 DE LA DEFENSE
A ISSY-VAL-DE-SEINE - FERMETURE ET RETRANCHEMENT DU
RESEAU FERRE NATIONAL DE LA SECTION COMPRISE
ENTRE LES PK 8,500 ET 20,330**

COMMISSION : EQUIPEMENT, VOIRIE, CIRCULATION, TRANSPORTS, ENVIRONNEMENT ET
QUALITE DE LA VIE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – INFRASTRUCTURES ET DEPLACEMENTS

Direction : INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

CONSEIL GENERAL

RESEAU FERRE NATIONAL - LIGNE N 972000 DE LA DEFENSE A ISSY-VAL-DE-SEINE - FERMETURE ET RETRANCHEMENT DU RESEAU FERRE NATIONAL DE LA SECTION COMPRISE ENTRE LES PK 8,500 ET 20,330

RAPPORT N° 04.192

Mes chers Collègues,

J'ai été saisi par Réseau Ferré de France d'une procédure de fermeture et de retranchement du réseau ferré national de la section de ligne comprise entre La Défense et Issy-Val-de-Seine, section empruntée par le tramway T2 depuis juillet 1997.

Cette procédure vise à régulariser la situation actuelle qui voit la RATP assurer l'organisation du service de transport, l'entretien et le renouvellement des équipements ferroviaires, l'entretien courant des ouvrages d'art et des talus selon les modalités d'une lettre d'intention signée entre la RATP et la SNCF en 1993.

La loi du 13 février 1997 créant Réseau Ferré de France ne prévoit pas les conditions d'une utilisation du type tramway sur le réseau ferré national.

Pour clarifier la situation juridique et les responsabilités en matière de sécurité, Réseau Ferré de France propose la fermeture et le retranchement de la section de ligne concernée, une convention d'occupation étant ensuite consentie à la RATP.

Cette proposition n'a pas de conséquence sur les projets de prolongement du tramway au nord et à la Porte de Versailles et elle entérine la nouvelle destination de la ligne dont la fréquentation ne permet pas d'envisager d'autres utilisations ferroviaires classiques.

En application des articles 21, 22 et 49 du décret n° 97-444 du 5 mai 1997 modifié, l'avis du Département est sollicité et je vous propose de répondre favorablement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Nicolas SARKOZY

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL GENERAL

RESEAU FERRE NATIONAL - LIGNE N 972000 DE LA DEFENSE A ISSY-VAL-DE-SEINE - FERMETURE ET RETRANCHEMENT DU RESEAU FERRE NATIONAL DE LA SECTION COMPRISE ENTRE LES PK 8,500 ET 20,330

REUNION DU 19 NOVEMBRE 2004

DELIBERATION

Le Conseil général,

Vu la lettre du Directeur du Patrimoine de Réseau Ferré de France en date du 10 mai 2004 concernant le projet de fermeture et de retranchement du réseau ferré national de la section comprise entre les PK 8,500 et 20,330 de la ligne n°972000 de La Défense à Issy-Val-de-Seine,

Vu les articles 21, 22 et 49 du décret n° 97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et statuts de Réseau Ferré de France,

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général n°04.192 en date du 25 octobre 2004,

M.SOLÈRE, rapporteur, au nom de la Commission équipement, voirie, circulation, transports, environnement, et qualité de la vie, entendu,

D E L I B E R E

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de fermeture et de retranchement du réseau ferré national de la section comprise entre les PK 8,500 et 20,330 de la ligne n°972000 de La Défense à Issy-Val-de-Seine.

Date d'accusé de réception par la Préfecture des Hauts-de-Seine : 24/11/2004

